

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF322

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 5

I. - Supprimer l'alinéa 476.

II. - En conséquence, supprimer l'alinéa 533.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir la version adoptée par l'Assemblée nationale.